

La Lettre d'Eau Secours

n° 20 - Novembre 2001

DIALOGUE AVEC LA REGIE

La REGIE des EAUX de GRENOBLE a souhaité rencontrer l'association Eau Secours pour nouer un dialogue réclamé depuis longtemps avec les gestionnaires de la distribution de l'eau à Grenoble.

C'est ainsi que le 17 octobre dernier nous avons été reçus par Monsieur Vincent Fristot, Président de la Régie et par Monsieur Jacques Tcheng, directeur.

L'objectif proposé est d'améliorer les relations avec les usagers du service public de l'eau en définissant droits et devoirs de chacun :

Différents points ont été soumis à la réflexion dont par exemple :

- assurance-fuite garantissant le risque d'une fuite qui, survenant sur une conduite appartenant à l'usager, provoque une surconsommation et donc une augmentation importante de la facture
- question du dépôt de garantie / avance sur consommation
- recouvrement des dettes auprès des consommateurs de mauvaise foi.

Des précisions seront apportées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

SEG : ESPOIRS CASSÉS EN CASSATION

La ville de Grenoble et la Lyonnaise des Eaux ont obtenu par inadvertance une décision de la Cour de Cassation favorable aux usagers de l'eau.

En effet, le Tribunal d'Instance de Grenoble avait condamné la facturation rétroactive pratiquée par la COGESE entre 1989 et 1995 (jugement du 2 mars 1999). La Société des Eaux de Grenoble (SEG), dont les co-actionnaires sont la ville et la Lyonnaise des Eaux s'est pourvue en cassation pour obtenir l'annulation du jugement du tribunal de Grenoble.

Ce pourvoi a été rejeté le 23 novembre 2001 par la Cour de Cassation.

Merci encore et bravo pour ce précieux enrichissement de la jurisprudence en faveur des usagers !

COMITE DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le Maire de Grenoble a rencontré le Comité des Usagers de l'Eau.

Il a proposé de fonder ce comité dans la Commission Consultative des Services Publics Locaux, défini dans le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L1443-1).

Représentant les usagers de l'eau, nous souhaitons être entendus par les instances qui ont en charge les services publics de l'eau (Régie des Eaux de Grenoble) et de l'assainissement (Conseil de la Métro). C'est pourquoi nous serons attentifs à notre représentation dans les structures mise en place.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JEUDI 13 DÉCEMBRE 2001 À 20 HEURES 15
MAISON DES ASSOCIATIONS, RUE BERTHE DE BOISSIEU À GRENOBLE**

Eau Secours, association grenobloise des usagers de l'eau * 106 bis rue Abbé Grégoire 38000 Grenoble
Tel : 04 76 49 23 27 * <http://eausecours.free.fr> * eausecours@free.fr

Cette vingtième lettre trimestrielle d'Eau Secours a été tirée à 500 exemplaires. Tous droits de reproduction autorisés à condition d'en mentionner la source.

PAVE JUDICIAIRE DANS LA MARE A CASTRES...

Prenez une ville avec un budget général qui a besoin de rentrées d'argent mais des élus qui ne veulent pas qu'on leur reproche des impôts plus élevés ; mettez en face une compagnie privée disposant de la trésorerie nécessaire et de gestionnaires prêts à se faire rembourser par les abonnés l'argent avancé à la commune. Vous obtenez une facturation rétroactive donc illégale, des tarifs comprenant le remboursement de la «contribution spéciale» au budget général par la compagnie privée donc illégaux. (-Voir Lettre d'Eau Secours n° 7, avril 1998)

C'est ce qu'a constaté le tribunal administratif de Toulouse le 25 octobre 2001 et c'est pourquoi il a annulé la délibération du conseil municipal de Castres en date du 19 décembre 1996 approuvant des avenants au contrat d'affermage passés entre la Ville de Castres et la Lyonnaise des Eaux.

C'était le salut amical et fraternel d'Eau Secours aux plaignants, membres d'une association de consommateurs d'eau de Castres avec lesquels nous sommes en contact régulier au sein de la Coordination Nationale des Consommateurs d'Eau.

MARCHE BLEUE POUR L'EAU

De l'autre côté de la frontière espagnole la gestion de l'eau ne coule pas de source, si l'on en croit l'article paru dans «Lignes d'Attac» le 14 octobre 2001. Au prétexte de mieux répartir un accès à l'eau que la nature a inégalement distribuée, le gouvernement Aznar prévoit de transférer une partie des eaux de l'Ebre vers l'Arc méditerranéen et une partie de celles du Rhône vers Barcelone. 118 barrages, plus de 18 milliards d'Euros, vallées inondées, populations déplacées... tout cela au mépris de toute alternative moins coûteuse et plus durable.

Ce projet repose largement sur des financements de l'Union Européenne, au mépris de la politique que cette même Union est censée développer en matière de gestion des cours d'eau.

Voilà pourquoi un collectif d'une dizaine d'associations rassemblant des centaines de milliers de personnes a lancé à la fin de l'été une marche symbolique sur Bruxelles pour protester contre cette situation dramatique.

Les problèmes de l'Espagne sont réels : répartition très inégale des ressources, surexploitation des systèmes hydriques, pollution, gaspillage, influence des lobbies privés sur la gestion publique, agriculture intensive, etc...

Les directions générales européennes de l'Environnement et de la Politique régionale ont affiché de sérieuses réserves sur un projet qui se contente de déverser des millions et du béton pour les «résoudre». Mais le combat n'est pas pour autant terminé. Un débat public international est nécessaire. La bataille pour une nouvelle culture de l'eau ne fait que commencer. (consulter pour plus d'informations <http://www.rivernet.org>)

LE CENTENAIRE DE LA LOI DE 1901

EAU SECOURS a tenu un stand au Forum des Associations loi de 1901 proposé par l'Union de Quartier Saint-Bruno aux associations dont le siège social se trouve dans ce quartier. Le samedi 22 septembre, pour cause de chute d'eau ...du ciel c'est sous un chapiteau que nous avons reçu nos visiteurs et les avons informés sur l'histoire et les objectifs de l'association.

Marielle Mas

CLAIR COMME L'EAU DE ROCHEFORT ? ! ? ! ? ! ? ...ou pourquoi faire compliqué quand on pourrait faire simple ?

On se demande bien pourquoi les installations de Rochefort restent la propriété de la Ville de Grenoble et sont seulement mises à la disposition de la Régie des Eaux de Grenoble. En effet :

- le réseau de distribution, lui, est devenu propriété de la Régie
- le Conseil d'Administration de la Régie est composé de conseillers municipaux répartis à la proportionnelle des résultats des élections municipales et de quelques personnalités dont le nombre n'est pas suffisant pour faire basculer la majorité
- le prix de l'eau est désormais fixé par la Régie qui en informe le conseil municipal.

En droit, la Régie est une émanation du Conseil Municipal, elle n'est pas différente de la commune dont elle assure le service de l'eau. Grenoble ne s'appauvrirait pas en donnant à la Régie la propriété du site et des installations.

Il découle de cette situation bâtarde l'établissement de comptes compliqués entre le budget général et le budget de la Régie.

C'était trop simple de faire simple ?

Jean Francoz

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JEUDI 13 DÉCEMBRE 2001 À 20 HEURES 15
MAISON DES ASSOCIATIONS, RUE BERTHE DE BOISSIEU À GRENoble**

LE POINT SUR LE PRIX DE L'EAU A PARTIR DE 2002

De nombreuses incertitudes ont été enfin levées, essentiellement sur les impôts cachés qui risquaient de rester à la charge des usagers.

Grâce à la ténacité de certains administrateurs de la Régie, la commune a enfin admis qu'elle devait prendre à son compte certaines charges, pour quatre millions de francs (MF) :

- Entretien et renouvellement des bouches d'arrosage et bornes d'incendie : environ 1 MF annuel
- Actions de la ville dans la SEG mises illégalement à la charge des usagers : économie de 2 MF annuels.
- Les versements au budget principal étaient surévalués d'environ 1 MF

Lors de la création de la Régie ont disparu :

- Amortissement des droits d'entrée pour l'eau 1.7 MF
- Taxe professionnelle 1.2 MF

C'est 7 millions de F d'économie par rapport à la gestion précédente qui ont été réalisés.

On a ainsi obtenu une marge de 60 centimes sur le prix de l'eau.

Cependant, deux études du SMDEA (le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement) sur Rochefort et sur les réseaux d'adduction et de distribution montrent qu'il faut relancer très fortement l'investissement si on veut conserver un outil de production et de distribution correct. En effet, durant les 10 ans d'affermage les investissements ont été insuffisants.

Le Conseil d'Administration a en conséquence décidé de rattraper le temps perdu :

A Rochefort il s'agit d'un programme de 30 MF sur 15 ans dont plus de 20 MF en 4 ans.

Les travaux de la 3ème ligne de tram vont obliger à déplacer de grosses conduites d'eau. Le coût de cette modification semble en grande partie, voire même en totalité à charge des usagers. Il s'élève à plus de 20MF.

Il est aussi prévu de renforcer la conduite de l'avenue des Martyrs (coût 8.5 MF)

En ce qui concerne le réseau, la régie a prévu les investissements suivants

2002 : 16.4 MF	2004 : 15.8 MF
2003 : 15 MF	2005 : 14 MF

Au total (outil de production à Rochefort et réseau de distribution) environ 20 MF par an durant 4 ans.

Rappel : durant les 10 ans d'affermage la moyenne était de 8.3 MF annuel.

On investira en 4 ans autant qu'en 10 ans sous l'affermage !

Ce rythme ne sera pas maintenu par la suite. Les travaux du tram et de l'avenue des Martyrs seront achevés. Il est prévu alors un investissement soutenu sur le réseau et notamment sur les branchements en plomb.

Pour la fourniture d'eau, le tarif était constant à 3.6638 F HT/m³ (0,56 Euros) depuis juillet 1998.

Le Conseil d'administration a décidé de porter le prix de l'eau à 0,57 Euros HT/m³ à partir de janvier 2002 (augmentation de 2,05%).

Les perspectives financières montrent que le tarif dans les années à venir devrait évoluer à environ 2% l'an ce qui compensera l'inflation et une légère baisse prévisible de la consommation. On peut éviter d'augmenter le tarif en francs constants parce que la régie n'a presque pas de dette (environ 2 MF fin 2001). Une partie de ces très lourds investissements va donc être financée par l'emprunt.

Il reste quelques incertitudes sur les charges de fonctionnement réelles : la régie n'a pas encore effectué une année complète de fonctionnement et certains contrats de sous-traitance ne s'arrêteront que fin 2001. Comme l'année 2001 est une année de démarrage il y a toujours des frais plus importants. On y verra un peu plus clair vers la mi-2002. Le budget ayant été établi avec prudence il ne devrait pas y avoir d'alourdissement des charges et peut être plutôt de petites économies.

La gestion en Régie a permis de faire d'importantes économies.

Elles ont toutes été affectées à l'investissement qui en avait bien besoin.

Vincent Comparat

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JEUDI 13 DÉCEMBRE 2001 À 20 HEURES 15
MAISON DES ASSOCIATIONS, RUE BERTHE DE BOISSIEU À GRENOBLE**

EAU SECOURS

ASSEMBLEE GENERALE 2001

CONVOCAATION

Madame, Monsieur, cher adhérent,

Je vous prie de bien vouloir assister à l'ASSEMBLEE GENERALE de votre association EAU SECOURS qui se réunira le :

JEUDI 13 DECEMBRE 2001 À 20H15

Maison des Associations

6, rue Berthe de Boissieu - 38 000 GRENOBLE

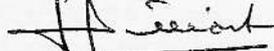
pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport d'activité 2001
Rapport financier
Débat général et Débat d'orientation
Renouvellement du conseil d'administration
Questions diverses

Si vous ne pouvez assister à cette Assemblée Générale, je vous demande de transmettre au mandataire de votre choix le pouvoir joint à cette convocation après l'avoir signé.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher adhérent, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, Daniel Hiriart



EAU SECOURS - ADHESION - READHESION - COTISATION 2002

Chers adhérents et sympathisants, vous pouvez facilement savoir si vous êtes à jour de votre cotisation : regardez l'étiquette fermant ce bulletin. Outre votre adresse figurent deux chiffres qui sont ceux du dernier exercice pour lequel nous avons reçu votre dernière cotisation (sauf erreur de notre part). Par exemple si vous lisez 99 ou 00, vous n'avez pas encore versé votre cotisation pour l'année 2001. Au contraire si vous lisez 01, dormez tranquilles, vous êtes à jour !

J'adhère à Eau Secours : Prénom NOM
adresse

L'assemblée générale de décembre 1999 a fixé le montant des cotisations comme suit :

Abonné domestique :	50 F	7,62 Euros
(chômeurs, petits budgets)	25 F	3,81 Euros
Gros consommateur :		
(copropriétés)	20 F	3,05 Euros par appartement jusqu'à 50 ème,
	10 F	1,52 Euros par appartement au-delà de 51 ème,
	5 F	0,76 Euros par appartement au-delà de 101 ème.

Soutien : au-dessus de **100 F** **15 Euros**

Chèque à adresser à : EAU SECOURS • 106 bis rue Abbé Grégoire • 38000 GRENOBLE

Destinataire